



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 25/08/2025

NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Nombre de suffrages : 18	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
<u>Date de convocation</u> 21/08/2025	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme PIC Christiane, Mme PRAS Aurélie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion
<u>Date d'affichage</u> 21/08/2025	<u>Procurations :</u> Mme LIONNETON Leslie donne pouvoir à Mme PRAS Aurélie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme ROSSI Bénédicte

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PRAS Aurélie

Numéro interne de l'acte : 2025-46

Objet : CONVENTION OPERATIONNELLE TRIPARTITE AVEC LA CCRC (Communauté de communes Rhône Crussol) et EPORA (Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône Alpes) - acquisition local avenue du colonel Rousset par EPORA

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un local sur l'avenue du colonel Rousset, la communauté de communes Rhône Crussol (CCRC) et la commune ont signé une convention de veille et de stratégie foncière avec l'établissement public foncier de l'ouest rhône Alpes (EPORA).

Pour poursuivre cette action foncière, il convient de signer une convention opérationnelle avec la CCRC et l'EPORA.

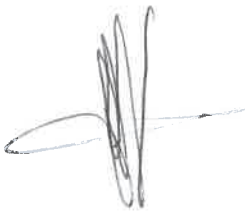
VU la délibération du conseil municipal de CORNAS n° 2025-11 en date du 17/03/2025
VU la délibération du conseil communautaire de la CCRC n° 2025-054 en date du 27/03/2025
VU la convention de veille et de stratégie foncière n° 07B038 signée en date du 30/06/2025
CONSIDERANT le projet de convention opérationnelle annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,
Monsieur le Maire entendu,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle tripartie avec la CCRC et l'EPORA ainsi que tous documents liés à celle-ci.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme PRAS Aurélie



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

